

Formation de l'intervenant en Zone ATEX (ATmosphère EXplosive)

Personnes concernées

- ✓ Tous publics intervenants en zone ATEX.

Objectif

- ✓ Connaître les obligations des entreprises utilisatrices et extérieures face aux directives ATEX .
- ✓ Identifier les zones ATEX.
- ✓ Intervenir en sécurité en zone ATEX.

Durée 0,5 jour

(3,5 heures)

Pré requis

Maîtrise orale de la langue française.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.

Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Parcours pédagogique

Tour de table et retour d'expérience

I – Préambule.

Présentation du contexte.

Définition de l'ATEX.

Directives 99/92/CE et 94/9/CE.

Cas d'explosions industrielles.

II) Les atmosphères explosives.

Définition de l'effet de souffle.

Les températures de point éclair, d'auto inflammation.

Le triangle du feu.

L'hexagone de l'explosion.

Les plages d'explosivité.

Les mécanismes de l'explosion (gaz et poussières).

La L.I.E (limite inférieure d'explosivité).

La L.S.E (limite supérieure d'explosivité).

Les E.M.I (énergie minimale d'inflammation).

Formation de l'intervenant en Zone ATEX (ATmosphère EXplosive)



FORMATION



Durée 0,5 jour
(3,5 heures)

Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur.

Equipements de démonstration comprenant :

- marteau en bronze,
- catalogue de matériel ATEX,
- balise explosimètre et vêtement antistatique (combinaison, chaussures...)

Remise de document regroupant l'ensemble de la formation.

III – Exigences des Directives Européennes 99/92/CE et 94/9/CE.

Obligations de l'employeur.
Evaluation des risques d'explosion.
Document relatif à la protection contre les explosions (D.R.P.E).
Classification des zones.
Le marquage du matériel.
La signalisation sur le terrain.
Les mesures organisationnelles (instructions, consignes, équipements...)

IV- Test / QCM de 10 questions

Pas de questions éliminatoires.

V- Bilan.

Attestation de formation délivrée en fin de formation

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.